

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert		Date d'inspection Le 07 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de permis 2021088
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3		Numéro de téléphone (506) 743-5165
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22(5) L'exploitant ou l'administrateur d'un établissement agréé est tenu, dès que demande lui est faite par un inspecteur, de produire un dossier ou un document qu'il exige en vertu du paragraphe (4).	22(5)	08 oct. 2026	
Commentaires:			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	01 nov. 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que les exercices d'évacuation en cas d'urgence n'ont pas été complétés pour le mois de septembre. Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie doivent être menés chaque mois.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	01 nov. 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que la vérification de l'équipement fixe n'a pas été effectuée pour le mois de septembre. Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe doit être complété chaque mois. Ce plan doit inclure les dates des vérifications et des réparations effectuées, les mesures correctives requises et celles qui ont été prises, ainsi que le nom du membre du personnel ayant procédé aux vérifications.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.
À son arrivée, l'inspectrice observe les enfants qui jouent à l'extérieur dans le carré de sable, sur les glissades et avec les feuilles d'automne.
L'inspectrice observe ensuite la transition vers l'intérieur. Les enfants participent à la lecture d'un livre avec l'exploitante, procèdent au lavage des mains avant le dîner, le dîner et la période de repos.
Une discussion est tenue avec l'exploitante concernant les coordonnées affichées de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice. L'inspectrice informe l'exploitante que ces renseignements doivent être mis à

Commentaires généraux

jour afin de refléter les coordonnées actuelles de la mentore en assurance de la qualité et de l'inspectrice assignées.

Une autre discussion est tenue concernant le registre de présence. L'inspectrice rappelle à l'exploitante que ce registre doit accompagner les enfants lors des périodes de jeux à l'extérieur.

Conformément à la Loi 22(5) l'exploitant ou l'administrateur d'un établissement agréé est tenu, dès que la demande lui est faite par un inspecteur, de produire un dossier ou un document qu'il exige en vertu du paragraphe (4). L'inspectrice observe la partie profil de l'enfant manquante dans un dossier d'un enfant. L'exploitante informe l'inspectrice que cette partie du dossier fût envoyée à la maison afin que les parents complètent l'adresse complète manquante pour les contacts d'urgence de l'enfant. Chaque dossier d'enfant doit être complet sans aucune information manquante et tenue sur les lieux en tout temps et ce avant que l'enfant commence à fréquenter l'établissement.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 octobre 2026

Date

original signé par
Denise Hebert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"